

Rapport de gestion 2002

"Mesdames et Messieurs,

Au cours des 12 derniers mois, l'activité de l'ACG n'a pas faibli, bien au contraire.

Comme il est d'usage en de telles circonstances, vous me permettrez d'en faire un rapide tour d'horizon que je limiterai à quelques faits saillants. Pour sa part, le détail sur nos activités vous est transmis mensuellement dans les Infos ACG, qui sont désormais tirées à plus de 600 exemplaires et ont totalisé 63 pages durant l'exercice passé en revue.

Mon souhait était de débiter ce rapport de gestion par le rappel de l'avancée essentielle pour les communes que constitue la reconnaissance légale de leurs plans directeurs d'urbanisme.

Malheureusement, les nombreuses discussions en commission parlementaire ont eu pour effet de retarder l'adoption de ce projet déposé devant le Grand Conseil en août 2001 déjà.

J'espère toutefois que ce dossier sera débloqué le plus rapidement possible.

Les communes disposeront ainsi d'un outil capital dans la gestion de leur territoire en collaboration avec le Canton. Je suis persuadé que, contrairement à ce que craignent certains membres du Parlement cantonal, l'établissement de tels plans ne ralentira pas l'ensemble du processus mais permettra de l'accélérer par l'anticipation des problèmes rencontrés au niveau des plans d'affectation, voire des autorisations de construire.

C'est d'ailleurs le message que vos représentants ont délivré à la Commission de l'aménagement du Grand Conseil à l'occasion de leurs auditions sur le sujet ainsi que sur le projet de raccourcissement de l'adoption des plans localisés de quartier.

Dans le domaine tout aussi sensible qu'est celui de la fiscalité, une exigence de longue date des exécutifs communaux a enfin été satisfaite.

En effet, la loi de procédure fiscale leur permet désormais d'accéder au rôle de leurs contribuables.

Je vous invite donc à faire largement usage de cette faculté en désignant, outre le magistrat responsable, un fonctionnaire communal habilité à cette tâche puisque la loi offre également cette possibilité demandée par l'ACG.

La perplexité des magistrats communaux est grande face aux modifications du système fiscal. Il était dès lors particulièrement important d'obtenir des informations précises. C'est ce qu'a fait la Cheffe du Département des finances et Présidente du Conseil d'Etat lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2001 et je remercie Mme Micheline Calmy-Rey des nombreux renseignements transmis aux communes à cette occasion.

Je retiens de cette présentation qu'avec la mise en place des futurs outils informatiques de l'Administration fiscale cantonale, permettant un véritable suivi individualisé des contribuables, la situation devrait s'améliorer pour les communes, notamment au niveau de la comptabilisation de leur reliquat. Le comité a d'ailleurs profité de sa rencontre annuelle avec le Conseil d'Etat pour attirer l'attention de l'exécutif cantonal sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour gérer au mieux les débiteurs, les montants dus au fisc étant appelés à croître très fortement du fait de la brèche fiscale provenant du changement de système.

Dans ces circonstances, la grande prudence des communes dans la budgétisation de leurs recettes fiscales se justifie pleinement.

En juin dernier, les municipalités ont accepté de proroger les mesures supplémentaires de péréquation financière, démontrant ainsi la solidarité intercommunale. Cet effort doit être salué.

Il n'en demeure pas moins que la péréquation financière intercommunale constitue un domaine dans lequel des réformes significatives devront voir le jour. L'on observe en effet que l'écart entre les communes se creuse et que, face à cette situation, le système actuel commence à montrer ses limites.

Je rappellerai toutefois à ses détracteurs - qui bien souvent ne connaissent que très superficiellement le sujet - que les communes les plus aisées abandonnent jusqu'à la moitié de leurs recettes en faveur des localités les moins bien loties et que les comptes 2000 font apparaître que la Ville de Genève, principale bénéficiaire du système, a perçu un montant net de 47 millions.

Face à la nécessité de procéder à une réforme, les services de Mme Calmy-Rey ont préparé un projet qui s'inspire du modèle de nouvelle péréquation fédérale.

Cette proposition présente de nombreux avantages au rang desquels je citerai une meilleure répartition des ressources, l'égalité entre les habitants d'une même commune (dont les impôts varient actuellement en fonction de leur lieu d'activité), une plus grande transparence et un droit de codécision pour les activités dont les coûts sont soumis à partage (comme ceux relatifs au SIS par exemple).

Tous ces éléments étant liés, la contrepartie du droit de cogestion exige que soient réaménagés les droits démocratiques de façon à permettre aux conseillers municipaux des différentes communes concernées de jouer, au niveau des entités cogérées par plusieurs communes, le rôle qui est actuellement le leur à l'échelon communal, ni plus ni moins.

C'est la raison pour laquelle le projet de communautés de communes devra impérativement être remis à l'ordre du jour de nos discussions de la dernière année de la législature.

Toujours au chapitre des dossiers en cours figure celui de la collaboration entre sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Suite au refus du projet de sécurité civile globale, j'ai personnellement souhaité trouver une issue au problème de collaboration entre le SIS et nos compagnies communales.

Les travaux entrepris ont d'ores et déjà permis de renouer le dialogue.

Celui-ci ne pourra toutefois être consolidé que pour autant que soit pérennisé le modèle de collaboration librement négocié entre les représentants des volontaires et des professionnels.

J'espère donc vivement que le projet qui vous sera soumis cet automne obtiendra finalement votre agrément tout en vous rappelant qu'il est prévu de ne le mettre en application qu'en 2004. Ainsi, chaque compagnie aura le temps de s'organiser en interne et, surtout, avec les autres compagnies de sa région sur la base de conventions librement négociées entre les communes.

Parallèlement, une nouvelle convention quadriennale de collaboration avec le SIS sera établie qui prévoira une participation aux dépenses de ce service proportionnelle à son taux d'intervention dans les communes.

Vous me permettrez ici de me féliciter de l'état d'esprit positif qui a prévalu lors des différentes discussions relatives aux pompiers. C'est ainsi dans une parfaite transparence qu'a été négociée la participation aux dépenses 2003 du SIS.

Qui plus est, le futur bureau de contrôle de gestion de ce service permettra aux communes d'obtenir toutes les informations désirées, tout comme elles pourront, à l'avenir, faire valoir leurs propositions d'amélioration.

Sur un autre sujet, les questions relatives aux agents de sécurité municipaux ont impliqué un important travail de la part de la commission consultative placée sous la présidence de notre collègue Daniel Mouchet.

Avec l'appui du chef de la Police, qui en est membre, cette commission cantonale, dont le fonctionnement administratif est assuré par l'ACG, a deux objectifs principaux :

- elle vise tout d'abord à permettre une meilleure complémentarité des forces de sécurité à l'échelon cantonal en proposant des mesures qui concernent tant les compétences que l'organisation et l'équipement des ASM.
- elle permet ensuite d'apporter des réponses concertées aux problèmes qui se posent aux municipalités comme, par exemple, la formation de leurs agents.

Le principal défi actuel de toutes les forces publiques de sécurité étant celui du recrutement, nous nous sommes associés avec la Police pour réaliser un stand commun à la Cité des Métiers sur lequel furent présentées les professions de gendarme, de policier de sécurité internationale, d'inspecteur de police judiciaire et d'agent de sécurité municipal.

Vous n'êtes pas sans savoir que la loi sur l'exercice des droits politiques interdit purement et simplement aux communes de prendre position en cas de votation.

S'il convient assurément de protéger les groupements de particuliers en limitant les moyens à disposition des pouvoirs publics lors des campagnes précédant les votations, en revanche, une interdiction complète de toute intervention communale dans le débat nous semble tout aussi fautive qu'une liberté absolue.

L'on ne saurait en effet simultanément exiger d'une collectivité publique qu'elle soit transparente - je pense ici à la loi sur l'information du public et l'accès aux documents - tout en interdisant à ses autorités d'exprimer leur point de vue sur des sujets de leur responsabilité.

C'est pourquoi, suite à notre intervention auprès du Conseil d'Etat, un groupe de travail, au sein duquel l'ACG est dûment représentée, a été mis sur pied qui devrait proposer prochainement une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Je me dois ici d'ouvrir une petite parenthèse pour vous rappeler que les dernières adaptations du site Internet mis à la disposition de chaque commune par l'ACG ont été effectuées dans le but même de permettre une meilleure information de vos communiens, en publiant notamment les convocations et les procès-verbaux de vos conseils municipaux.

En cours de discussions figure également la coordination des politiques culturelles.

Ainsi, un projet de convention de partenariat entre l'Etat, la Ville de Genève et les communes a été élaboré.

Ce document vous sera présenté prochainement, en vue de permettre aux communes intéressées par cette nouvelle plate-forme de collaboration de soumettre cette convention à leur Conseil municipal. Ici encore, la souveraineté et l'autonomie financière de chaque entité seront respectées.

S'agissant du développement des structures d'accueil de la petite enfance préconisé par Mme Martine Brunschwig Graf, Conseillère d'Etat, et figurant parmi les priorités du gouvernement cantonal énumérées dans le discours de St-Pierre, nous sommes toujours dans l'attente de propositions concrètes.

Ceci étant, le Département de l'instruction publique n'a pas encore achevé l'étude visant à définir précisément le nombre de places d'accueil supplémentaires nécessaires ainsi que leur localisation géographique à l'échelle du territoire cantonal.

De par leur ambition, ces deux projets nécessiteront des ressources spécifiques et l'on aurait pu imaginer que leur déploiement à l'échelle du canton justifie une prise en charge par l'Etat.

Une telle conclusion viendrait toutefois à nier que la culture et la petite enfance représentent des tâches communales, non seulement à Genève mais aussi dans l'ensemble de la Suisse, et au-delà.

C'est pourquoi nous entendons contribuer à les financer au moyen du principal outil de coopération intercommunale à Genève que représente le Fonds d'équipement communal dont les statuts prévoient expressément cette possibilité.

Pour ce faire, il convient toutefois que ce Fonds dispose des ressources nécessaires dont l'ont doté les députés en levant les mesures de plafonnement de ses recettes qui lui avaient été imposées ces dernières années.

Je tiens à ce sujet à réaffirmer avec force que le tiers des droits d'enregistrement est dû au Fonds d'équipement communal, et donc aux communes, et qu'il ne s'agit pas d'une quelconque aide de l'Etat que celui-ci octroierait selon son bon vouloir.

Avant de conclure, vous me permettez encore de rappeler un certain nombre d'activités à l'organisation desquelles l'ACG a directement collaboré.

La commission des villes s'est ainsi réunie à 3 reprises sous la présidence de notre collègue Marco Föllmi.

Nous avons également poursuivi la coordination entre la Direction générale des CASS et les communes pour la mise en adéquation des locaux aux besoins de l'aide à domicile.

Par ailleurs, et comme les années précédentes, nous avons apporté notre soutien à la récolte des textiles usagés ainsi qu'au prolongement, dans les communes, de la Fête de la Musique et de la journée "En ville sans ma voiture", manifestations organisées par la Ville de Genève.

L'ACG a également décerné le traditionnel prix de l'Artisanat qui a récompensé cette année M. Walter Probst, ébéniste-restaurateur de meubles au Grand-Saconnex dont les autorités - et le soleil présent ce jour là - nous ont gratifiés d'un magnifique accueil.

Moins ensoleillé mais tout aussi convivial fut le voyage des Maires à Barcelone, une nouvelle fois en présence d'une forte délégation du Conseil d'Etat dont les membres ont bien saisi la richesse des contacts liés à cette occasion.

Le Président Plojoux s'interrompt pour saluer l'arrivée de la Présidente du Conseil d'Etat ainsi que celle du Président du Grand Conseil et leur souhaiter la bienvenue.

Vous me permettez donc de remercier en notre nom à tous l'agence Carlson Wagonlit Travel pour la parfaite organisation de ce déplacement ainsi que le Département de l'intérieur, la Ville de Genève, la Banque cantonale de Genève et les Services industriels de Genève pour leur aide financière toujours très appréciée.

Je remercie encore mon Vice-Président, Daniel Mouchet, dont l'appui s'est révélé extrêmement précieux pour la défense des intérêts des communes ainsi que Mmes et MM. les membres du comité pour leur soutien constructif et permanent face aux préoccupations locales.

Mesdames et Messieurs, c'est dans 8 mois seulement que les nouvelles autorités communales entreront en fonction.

Sachant qu'un certain temps d'adaptation est nécessaire aux nouveaux élus, nous disposons très précisément de 245 jours pour initier les projets qui nous tiennent à cœur. Et, comme vous avez pu l'entendre, ceux-ci sont particulièrement nombreux et importants.

J'espère donc pouvoir compter sur votre appui résolu, tant il est vrai que la défense de l'autonomie communale, à laquelle nous sommes toutes et tous attachés, exige de notre part courage et imagination.

Appréhendons le futur avec confiance!

Soyons ouverts aux solutions novatrices qu'exigent les défis de notre époque, sans pour autant renier les valeurs qui nous sont chères!

Je vous remercie de votre attention."

Discours prononcé par M. Patrice Plojoux, Président, à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2002 à Lancy